

**DEROULEMENT DU STAGE HOSPITALIER
HORS SERVICE ODONTOLOGIE 5^e ANNÉE/S10**

STAGE OBLIGATOIRE : Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de Docteur en chirurgie dentaire.

ETUDIANT

NOM.....Prénom.....

ORGANISME D'ACCUEIL :

Désignation :

Adresse:.....

Tél. : Mél :

REPRÉSENTÉ PAR : (nom du signataire de la convention)

NOM.....Prénom.....

Qualité du représentant :

Service dans lequel le stage sera effectué :

Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme d'accueil) :

DATES DU STAGE : duau..... (durée : une semaine)

Le stage doit être effectué avant le 12 avril 2019.

HORAIRES :

	MATIN		APRES-MIDI	
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

Date :

Signature du maître de stage et cachet professionnel :

Signature de l'étudiant :

STAGES OBLIGATOIRES = PRIORITAIRES PAR RAPPORT A TOUTE AUTRE ACTIVITE CLINIQUE

Article 9 : - Les étudiants accomplissent obligatoirement des stages hospitaliers hors des structures d'odontologie. Ces stages, effectués de préférence à temps complet et en continu, permettent aux étudiants de mieux appréhender la séméiologie et les grandes pathologies et d'apprendre à travailler en équipe avec les autres professionnels du système de santé.

VALIDATION DES STAGES

Article 9 : La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur le carnet de stage.

L'étudiant devra faire compléter la fiche d'évaluation du stage concernée par le Chef de Service ou le Maître de Stage et la remettre au service scolarité avant le **vendredi 12 avril 2019.**

OBJECTIFS DU STAGE

⇒ **GENERALE**

- Connaissance et approche des patients hospitalisés,
- Observation et éventuellement assistance aux soins dispensés aux malades et suivi des patients.

⇒ **SPECIFIQUE**

- Meilleure compréhension et meilleure connaissance des pathologies médicales et des thérapeutiques ayant une incidence en chirurgie dentaire ou sur lesquelles les soins bucco-dentaires peuvent interférer,
- Familiarisation aux examens complémentaires (indication, interprétation...) ayant une application dans l'exercice de la chirurgie dentaire.

⇒ **SENSIBILISATION**

- A la pluridisciplinarité médicale et à la manière pour le chirurgien-dentiste de collaborer avec les confrères médicaux,
- Au fonctionnement hospitalier (potentiel et possibilités offertes),
- Aux interrelations hôpital-pratique libérale,
- Aux stratégies de diagnostic et de thérapeutique (schéma d'élaboration et démarche),
- A la formation continue interdisciplinaire.



⇒ **A RETOURNER AU SERVICE SCOLARTIÉ AVANT LE DÉBUT DU STAGE.**

⇒ **A RETOURNER 2 MOIS AVANT LE DÉBUT DU STAGE SI L'ÉTABLISSEMENT EST HORS C.H.U ET/OU HORS DU DÉPARTEMENT HAUTE-GARONNE (031).**